
De: Beaulieu, Marie-Ève
Envoyé: 22 août 2022 17:48
À: Frenette, Yves; Leclerc, Dave; Lépinay, Francine; Malenfant, Karl; Tanguay, Martine; Simard, Martin; Tremblay, Guy; Maranda, Vicky; Leclerc, Jérôme; Martel, Julie (DAJ); McKenzie, Jean-Philippe; Hudon-Chabot, Élodie; Dussault, Olivier; Marsolais, Denis
Objet: Contexte CASA (002) - Vkarl 18 -08 Révisé Karl 22-08 12h (003).docx
Pièces jointes: Contexte CASA (002) - Vkarl 18 -08 Révisé Karl 22-08 12h (003).docx

Bonjour à tous,

Voici le document remanié suivant vos commentaires.

Nous pourrions l'ajuster de nouveau au besoin après la rencontre de demain.

Marie-Eve

Contexte CASA/ Sommaire exécutif

1. Afin de moderniser et de pérenniser les actifs technologiques de la Société, un appel d'offre a été lancé en 2016 pour obtenir :
 - a. Une suite de progiciels;
 - b. Des infrastructures matérielles et logicielles;
 - c. Des services professionnels pour :
 - i. La mise en œuvre;
 - ii. L'exploitation.
2. En 2017, un contrat de 10 ans est conclu avec l'Alliance LGS-IBM/SAP au montant de 458M\$ réparti ainsi :
 - a. Une somme de 237 M\$ pour le développement et la mise en œuvre de la solution (L0, L1, L2 et L3);
 - b. Une somme de 221 M\$ pour l'exploitation et l'évolution de la solution;
 - c. Le contrat prévoyait des clauses de partage de risques liées à la performance notamment pour limiter les dépassements de coûts et un processus de gestion des différends au besoin.
3. Le coût du projet en 2017 a été évalué à 376 M\$, incluant le développement de la solution (237M\$) et les ressources de la Société (salaire et équipement du personnel de la Société) (139M\$);
4. Depuis la signature du contrat avec l'Alliance, il y a eu évolution des besoins d'affaire permettant de bonifier l'actif :
 - a. Intégration des applications Ressources humaines;
 - b. Intégration des applications de Contrôle routier Québec;
 - c. Service d'authentification gouvernementale;
 - d. Surveillance des données;
 - e. Stratégie de facture jumelée;
 - f. Plaques personnalisées;
 - g. Acquisition de modules supplémentaire SAP pour les processus (CST et IRP);
 - h. Projets de lois.
5. Les travaux de conception de la solution L2 ont permis de préciser les travaux à faire et de confirmer l'échéancier, ce qui a fait augmenter le coût du projet tout en bonifiant les actifs qui y sont associés.
6. Ainsi, le 13 juillet 2020, suivant une planification globale révisée attestée par Ernst & Young, le conseil d'administration accepte le plan révisé (de la L2) et confirme la révision de l'investissement, portant le coût du projet à un montant de l'ordre de 614 M\$, lequel sera confirmé une fois connus les résultats des travaux d'un tiers indépendant sur les aspects commerciaux avec l'Alliance ainsi que les résultats du cycle 9, le tout d'ici l'automne 2020. Le coût du contrat demeurant inchangé à 458 M\$. Toutefois, les sommes préalablement prévues au contrat à titre d'exploitation et d'évolution ont été réallouées à des travaux liés au développement et la mise en œuvre de L2;
7. Au 30 septembre 2020, le coût du projet a été confirmé à 682 M\$ suivant un exercice de médiation avec l'Alliance et compte tenu du partage de risques convenu dans l'entente contractuelle initiale. Les raisons de l'augmentation de coût du projet, outre l'évolution des besoins d'affaires, s'expliquent par la complexité du projet non anticipée dans la phase précontractuelle et du temps calendrier nécessaire pour réaliser les travaux;
8. Le 8 octobre 2020, suivant la certification par Ernst & Young de la nouvelle portée du projet, le CTI-CAPV a entériné le coût du projet de 682 M\$ sans augmenter la valeur du contrat initial à 458 M\$ car:

- a. Il restait une grande proportion de la somme de 237M\$ prévue pour l'exploitation et l'évolution de la solution qui n'avait pas encore été utilisée;
 - b. Il y avait une volonté de laisser le temps à l'Alliance de démontrer sa capacité à livrer.
- 9. En cette même date, le CTI-CAPV convient que l'augmentation du coût du projet laisse voir qu'une augmentation de la valeur du contrat sera requise en 2022;
- 10. Au 31 décembre 2022, on estime que la valeur du contrat au montant de 458 M\$ aura été consommé pleinement (voir annexe 1) mais aura permis de livrer la solution pour les livraisons L1 et L2 tel que convenu le 8 octobre 2020.
- 11. Pour poursuivre les activités associées de mise en œuvre de la L3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution des solutions déployés, les options suivantes s'offrent :
 - a. Couverture de l'ensemble des besoins (L3 et activités de récurrence) jusqu'en 2027 en faisant un avenant global au contrat actuel;
 - b. Couverture de l'ensemble des besoins via différents véhicules contractuels en temps opportun.
- 12. Suivant l'option retenue, le ou les véhicules juridiques devront être déterminés en tenant compte du maintien des garanties contractuelles, de la médiatisation du dossier, etc.

22 août 2022

Annexe 1

